



Groupement des Parlementaires du Hainaut
Saison 2023-2024
PV n°05: réunion du 5 février 2024 à 19h00 à Fleurus

Présents: F. Appels, R. Appels, M. Fohal, A. Dupont, Ph. Stuez, J. Lecrivain, E. Laplume, J-M Raquez

Excusés: P. Lecomte, J-M Tagliaferro, AM Sferrazza

Invités présents: J. Nivarlet, P. Thomas, C. Notelaers, B. Scherpereel

Invité excusé: S. Faraone.

1. AWBB 2.0: réflexions sur la modernisation de la fédération.

Suite aux réunions du premier groupe de travail, le Président Delchef a écrit le 5 février 24 aux 5 groupements parlementaires pour recueillir les avis concernant la suite des travaux. 4 propositions ont été soumises à l'examen. L'idée d'inclure comme membres de l'assemblée générale, avec ou sans droit de vote, des représentants de différentes catégories de parties prenantes à savoir les arbitres, des coaches et des représentants des clubs évoluant en nationale posent actuellement des questions qui restent sans réponse. Vu l'absence d'organisations ou d'associations regroupant chacune de ces composantes, et d'organisation de la représentativité de celles-ci, comment établir une représentation légitime de ces intervenants au sein de l'assemblée générale, alors qu'actuellement les membres de l'assemblée générale sont des parlementaires qui tiennent leur légitimité du fait qu'ils sont élus par l'ensemble des clubs de leur province.

De plus, le groupement des Parlementaires du Hainaut compte en son sein des personnes actives dans des clubs de nationale, des arbitres, des coaches, et nous recueillons les demandes émanant des groupes d'acteurs du monde du basket que nous relayons aux instances compétentes.

Dès lors, en réponse au courrier du CDA nous demandant de se positionner sur l'option à considérer pour poursuivre les travaux sur le premier volet de la refonte de l'AWBB, le groupement des Parlementaires du Hainaut se prononce pour l'option 3, à savoir le maintien de la composition actuelle de l'assemblée générale de l'AWBB. Nous remarquons que dans le courrier du 5 février 24, il n'est pas fait mention des autres volets de réflexion mis en place par le CDA alors que les sujets abordés dans ces sujets ne peuvent être négligés. La démarche ne peut s'arrêter après le premier point abordé.

2. Analyse des propositions de modifications au ROI émises par le CDA et les 5 provinces de l'AWBB

Les membres examinent les nombreuses modifications proposées, émettent les idées qui seront échangées par notre représentant au sein de la commission législative. Les propositions concernant la partie juridique sont mises en attente de l'avis du conseil judiciaire général. Cet examen se poursuivra lors de la prochaine réunion en prévision de la prochaine assemblée générale du 23 mars 2024.

3. Divers:

P. Stuez intervient sur les sujets suivants:

- certains clubs demandent à défrayer les arbitres par versement bancaire, est-ce permis? La réponse est oui, sur base d'un accord entre les parties.
- le nombre de licence que peut obtenir un coach est actuellement de trois, pourquoi pas quatre ? La justification de cette disposition statutaire se base sur un principe de bonne organisation au sein des clubs et des compétitions, gérer les entrainements et les compétitions de trois équipes est suffisamment chronophage et en faire plus risque de nuire à la bonne organisation.
- Un club peut-il récuser la désignation d'un arbitre? C. Notelaers répond qu'un club peut le demander au comité provincial, sur base de justifications, ce qui ne présage pas automatiquement d'une réponse favorable.

Fin de la réunion à 21h30

Prochaine réunion à déterminer après la réunion de la commission législative.

F. Appels, Président

M. Fohal, Secrétaire